

**Formation continue 2019/2020**

**Stages à candidatures individuelles**

Barème = AGS – semaines de stages effectuées (36 semaines maxi / Pas plus de 4 semaines par année scolaire / les stages à public désigné ne sont pas décomptés).

Récapitulatifs sur les stages « candidatures individuelles » : liste nominative en pièce jointe

Pour les stages couplés, deux collègues sont retenu-e-s mais ils-elles devront se positionner sur l'un ou l'autre stage.

Dates	Intitulés	Candidatures	Retenues	Commentaires
Du 23 mars au 03 avril	Questions de pédagogie	23	10	Stages couplés afin de positionner les FSE.
Du 23 mars au 03 avril	Calcul, numération et sciences au cycle 2	13	13	
Du 06 au 10 avril	Eveil à la diversité des langues au cycle 1	26	7	
Du 14 et 15 mai	Découvrir-approfondir ses connaissances en occitan	18	7	
Du 2 au 13 décembre	Travailler l'oral en EMC	27	14	Stages couplés.
Du 2 au 13 décembre	Enseignement/Education artistiques-culturels	24	7	
Du 8 au 12 juin	Les savoirs fondamentaux au CP et CE1	34	14	
Du 27 janvier au 07 février	Stage maternelle	27	13	
Hors temps scolaire	Master MEEF 1 <sup>ER</sup> D en formation continue diplômante –	6	6	Stage à public désigné. Ce stage ne sera pas renouvelé l'an prochain. C'est une décision prise par l'université.

Mon choix  
c'est l'Unsa !



**Questions diverses (à l'initiative des organisations syndicales)**

Des interrogations ont été soulevées par le SE-Unsa :

En ce qui concerne les directeurs, deux questions se posent :

1. Directeurs tuteurs des nouveaux directeurs : Comment sont désignés les directeurs ? La proximité n'est-elle pas souhaitable ?

Réponse : Les directeurs sont sollicités par l'IEN et ont le choix de répondre négativement. La proximité et l'expérience en tant que directeur font parties des critères de désignation.

Les directeurs qui souhaitent être tuteur peuvent en faire la demande auprès de leur IEN.

2 . Support FSE : L'indemnité obtenue dans le cadre des directeurs -tuteurs est -elle aussi versée pour les directeurs qui reçoivent les FSE ?

Réponse : C'est une initiative départementale et il n'y a aucun texte au niveau national, donc pas de ligne budgétaire.

Les syndicats insistent sur la surcharge de travail que cela induit aux directeurs.

3.

En ce qui concerne la charge de travail pour la direction en début d'année, pourquoi les écoles qui ne présentent qu'une liste de candidature aux élections des représentants des parents d'élèves sont-elles tenues de les organiser? Cela prend du temps de préparation.

Pour information, dans le même temps, il y a le bilan comptable à faire, le suivi des PAI, le suivi MDPH, Le suivi des équipes éducatives, vérifier et rentrer les données sur onde avec les fiches de renseignements, Pister les assurances, les vaccins (Esculape, Fiche CMS), et assurer la liaison avec la mairie (cantine garderie) et le centre social, compléter le DU, le PPMS, répondre aux collègues... liste à la prévert.

Et recruter et former un emploi civique ...

Le SE- Unsa est persuadé que le temps imparti à la charge de la direction reste insuffisant et que l'aide apportée est érogative dans la mesure où elle est remise en question tous les 6 mois...

Ceci n'étant pas une question de CAPD, nous n'obtenons pas de réponse.

Le SE-Unsa ne fera pas de déclaration liminaire car il attend des réponses du dialogue social.